

Dépités au Grand Conseil

Entreprise romande a publié, le 4 mars dernier, une [lettre de Jean Romain](#) dans laquelle il se demande pourquoi la plupart des partis politiques genevois se sont fendus ou s'apprêtent à se fendre d'un projet de loi opposé à l'initiative 121 « *Pour le maintien des notes à l'école primaire* ».

Pour l'ancien président de l'ARLE, ces démarches relèvent avant tout de la cuisine politique, en une année électorale où les partis vont devoir sortir les couteaux. Assurément. Et l'analyse qu'il fait des projets déjà connus est des plus pertinentes :

- **Le contre-projet du Conseil d'Etat**, soutenu par les Socialistes, les Verts et l'Alliance de Gauche, est un grossier appeau n'émettant que des fausses notes censées embabouiner les partisans d'une école exigeante. Il est vrai que de droite comme de gauche, les deux derniers magistrats chargés de l'Instruction publique n'ont eu de cesse de bafouer la volonté populaire. Martine Brunschwigg Graf en accroissant significativement l'hétérogénéité du Cycle d'orientation que les citoyens venaient de refuser nettement, à deux contre un ; Charles Beer en offrant des notes bidon et des cycles de deux ans aux citoyens souhaitant que la progression de l'élève soit contrôlée chaque année et au moyen de vraies notes. Il est vrai qu'ils n'étaient que 28000 à émettre ce souhait, en juin 2003 ...
- **Les Radicaux** ont essayé, en juin 2004, de couper l'herbe sous le pied de leurs alliés de l'Entente en déposant un projet de loi qui, si sympathique fût-il, a eu pour effet premier d'empêcher notre initiative de prendre sa place, pleine et entière, dans le débat au Grand Conseil. Certes, on ne peut récrire l'histoire. Il n'empêche. Le projet de loi radical a fait concurrence, objectivement, à notre initiative. Sans pour autant rassembler les élus de l'Entente.
- **Le PDC** se veut désormais l'arbitre éclairé entre « *d'un côté les syndicats d'enseignants et l'extrême gauche et, de l'autre, l'ARLE* »¹. Posture qui n'est pas sans rappeler celle du DIP, rassembleur autoproclamé des citoyens se déchirant à qui mieux mieux. Ce en vertu d'un compromis censé enterrer la « *hache de guerre* ».
- **Les Libéraux**, eux, se sont déclarés favorables au retour des notes, mais ont dit vouloir le maintien des cycles². Le 18 mars 2005, ils ont rendu public un contre-projet allant dans ce sens³. Après les Radicaux, voilà les Libéraux tentant de souffler la politesse à leurs alliés de l'entente. Mais quand on sait que le Parti Libéral est divisé entre les tenants de la Rénovation et les partisans de l'initiative de l'ARLE, on peut à bon droit se montrer circonspect face à leur contre-projet.

¹ Cf. *La Tribune de Genève* du 26-27 février 2005.

² *ibidem*

³ Les Libéraux n'ont informé l'ARLE ni de leur intention de déposer un contre-projet ni de son contenu. *Le Courrier* et *La Tribune de Genève* du 18 mars ont rendu compte de la conférence de presse au cours de laquelle a été présenté le contre-projet libéral. *La Tribune de Genève* en a profité pour apporter sa contribution à la désinformation rituelle dont pâtit régulièrement notre initiative. Ainsi, à en croire Emmanuelle Drevon, l'initiative 121 prônerait le *retour des notes* en 3P, alors que celles-ci n'ont **jamais** été officiellement supprimées. Par ailleurs, elle est supposée requérir *la possibilité d'un redoublement automatique si l'élève est en deçà du niveau requis*. Cette formulation, d'une part est d'une rare maladresse ; d'autre part est contradictoire dans les termes : « possibilité » et « automatique » s'excluent l'un l'autre. Attribuer pareil pataquès à notre initiative relève soit de la sottise soit de la malveillance.

La lettre de Jean Romain était assortie, dans le même numéro d'*Entreprise romande*, d'un commentaire de Pierre Weiss. Le député libéral qualifiait notre initiative de "*nécessaire mais insuffisante*". Et d'ajouter qu'elle ne traite ni "*de l'évaluation des écoles, notamment par le biais d'épreuves communes, voire des enseignants*", ni "*de la maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter)*", ni "*de l'adaptation de l'école à des élèves plus ou moins rapides*".⁴

Comment Pierre Weiss peut-il ne pas voir que notre initiative, d'une limpidité, d'un tranchant et d'un éclat adamantins, contient dans son esprit l'essentiel de ce qu'il dit vouloir inclure dans la loi.⁵ L'évaluation certificative n'oblige-t-elle pas l'institution scolaire à organiser les *épreuves communes* annuelles voire bisannuelles qu'il appelle de ses vœux ? En quoi un article de la loi sur l'instruction publique devrait-il prévoir *l'évaluation des enseignants*, laquelle relève du statut de la fonction publique et se fait depuis toujours selon des modalités propres à cette catégorie de fonctionnaires ? La *maîtrise des savoirs de base* n'est-elle pas au cœur même des revendications de l'ARLE, depuis son premier jour d'existence ? Enfin le redoublement ne constitue-t-il pas l'un des moyens de s'adapter à *des élèves moins rapides* ?⁶

Bref, notre initiative ne se contente pas de permettre que se (ré)instaure le meilleur pour l'école, elle ouvre les portes aux améliorations en leur garantissant un cadre rigoureux et clair.

Si Pierre Weiss nous concède d'avoir ouvert le débat, il entend que le Grand Conseil reprenne la main : « *Il faut désormais, conclut-il, les partis pour le développer. Sinon, à quoi bon un parlement ?* »

Bonne question.

François Truan
Président de l'ARLE
Mars 2005

⁴ Il s'agissait donc d'une manœuvre politicienne : l'encart de Pierre Weiss n'était que l'avant-programme du contre-projet. Il a servi d'annonce à sa publication. Nous maintenons toutefois, dans les paragraphes suivants, l'analyse que nous en faisons *avant* le 18 mars 2005, elle demeure valable.

⁵ On a reproché à l'ARLE de « figer » l'école en inscrivant dans la loi des dispositions très contraignantes. En fait, notre initiative relève avant tout d'un esprit de rigueur propre à l'ARLE et aux initiants. Ce qui se traduit dans la double exigence d'*une évaluation continue, chiffrée (de 1 à 6) et certificative* déterminante pour la promotion au *degré* suivant. Alors que tant le contre-projet que le projet de loi radical mêlent principes et modalités d'application dont certaines auraient davantage leur place dans un règlement. Il en va de même dans le contre-projet libéral.

⁶ Par ailleurs, notre rapport sur l'école primaire prévoit la réouverture de classes de raccordement destinées précisément aux élèves en très grande difficulté.